



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 MARS 2025

L'an 2025, le dix-huit mars à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Date de convocation : 12/0/2025

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Marie ALONSO, Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Mickaël YOU.

Excusé(es) : Céline ROUSSEL qui a donné pouvoir à Cédric VALAIS

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Gisèle GESLIN

Ordre du Jour

- 1) Finances : cloches : devis de réparation.
- 2) Finances : devis marquage au sol.
- 3) Finances : participation école privée de la Guerche de Bretagne.
- 4) Finances : devis chambre du commerce et de l'industrie.
- 5) Finances : subventions associations.
- 6) Finances : devis travaux assainissement pour l'étude du réseau et la bathymétrie.
- 7) Finances : demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- 8) Finances : assainissement : convention avec le Département pour l'assistance technique.
- 9) Ressources humaines : protection sociale complémentaire santé
- 10) Communauté de Communes : précision sur le plan de mobilité simplifié.

Divers :

Aqualia

Salle Pierre et Marie Curie : point sur le chauffage

Le procès-verbal de la séance du 18/02/2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-03-01 : finances : cloches : devis de réparation.

La cloche 1 du clocher ne sonne plus les heures. Un devis a été demandé à la société BRIARD-ROY qui se charge de l'entretien de l'église. Le devis s'élève à 1 377€ HT.

Le conseil, après délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de la société BRIARD-ROY d'un montant de 1377€ HT pour la réparation de la cloche N°1.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer les écritures comptables

2025-03-02 : finances : devis marquage au sol.

Le marquage au sol (passages piétons, « cédez le passage »...) est à refaire. Des devis ont été demandés :

Ets Crépeaux : 3 956.65€ HT

Self Signal : 4 221.00€ HT

Le conseil à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition des ETS Crépeaux d'un montant de 3956.65€ HT pour la réalisation du marquage au sol.
- Autorise monsieur le maire à signer le devis et passer les écritures comptables.

2025-03-03 : finances : participation école privée de la Guerche de Bretagne

La commune de la Guerche de Bretagne a transmis une demande de paiement concernant les frais de scolarité de l'école privée de la Guerche de Bretagne. Ils s'élèvent à 476€.

Le Conseil à l'unanimité :

Refuse de payer les frais de scolarité de l'école privée de la Guerche de Bretagne, la commune participant déjà au fonctionnement du RPI Chelun-Eancé-Forges-la-Forêt qui peut accueillir l'enfant concerné.

2025-03-04- finances : devis de la Chambre du Commerce et de l'Industrie

Afin de trouver un repreneur au commerce, la Chambre du Commerce et de l'Industrie a transmis des devis pour nous aider dans ce projet.

Etude de faisabilité économique sur le maintien du bar-restaurant : 2 100€ HT

Recherche d'un locataire-gérant : 795€ HT (mission de base) + 397.50€ HT si participation à un 2^{ème} comité de sélection.

Le conseil, à l'unanimité,

Décide de reporter ce point à la prochaine réunion de conseil afin d'avoir plus de renseignements sur la marche à suivre.

2025-03-05- Subventions aux associations

Monsieur le maire présente l'ensemble des demandes de subventions transmises par les associations pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de versement des subventions suivantes :

	Pour mémoire, CA 2024	Subventions 2025
ASCE	100 €	100€
UNC	160 €	160€
ACCA	250 €	250€
Club	650 €	650€
APPE	250 €	250€
ADMR	200 €	200€

Clic roche aux fées	175.20 €	219€
Association jumelage	33 €	40€
Prévention routière	22 €	22€
RPI les trois clochers		
Contrat d'association	16 227€	16 392€
Cantine	5 412 €	Reporté à la prochaine réunion
garderie	3 599,69 €	Reporté à la prochaine réunion
Fournitures administratives	540 €	Reporté à la prochaine réunion
Piscine	408,98 €	Reporté à la prochaine réunion
Total	26 187,67	

2025-03-06 : finances : devis travaux d'assainissement pour l'étude du réseau et de la bathymétrie.

Bathymétrie : société Verdi : 2 000€ HT + 800€ HT pour l'analyse des sédiments
 Etude du réseau : Labocéa : 9 739.75€ HT + 2 019.75€ HT pour le plan de recollement
 Ef Etudes : 23 250€ HT tranche ferme

Le conseil à l'unanimité :

Décide de retenir les devis suivants :

Bathymétrie : Société Verdi 2000€ HT 800€ d'analyse des sédiments.

Etude de réseau : Labocéa pour 9739.75€ HT+ 2019.75€ HT pour le plan de recollement et décide de retenir aussi l'option concernant de terrain diagnostic pour 1624€ HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

2025-03-07 : Finances : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Pour l'étude du réseau d'assainissement, une demande de subvention de 50% peut être faite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Pas de subvention pour la bathymétrie.

Le conseil à l'unanimité :

Décide d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention concernant l'étude du réseau d'assainissement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

2025-03-08 : Finances : assainissement : convention avec le Département pour l'assistance technique.

Le Département demande si la commune souhaite continuer à bénéficier de son assistance technique pour le suivi des lagunes. Coût 0.41€ par habitant (population DGF) par an.

Le conseil à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour l'assistance technique pour l'assainissement collectif.

2025-03-09 : ressources humaines : protection sociale complémentaire santé.

A compter du 01/01/2026, la commune devra apporter une protection sociale complémentaire santé.

Le CDG propose de lancer une consultation auprès des compagnies de mutuelles pour apporter cette protection sociale aux agents communaux.

2 solutions possibles. Soit la commune verse une participation (ex 15€ ou 20€) à chaque agent, libre à lui de souscrire la mutuelle qu'il souhaite, soit la commune souscrit une mutuelle pour ses agents.

La commune n'est pas obligée de passer par le CDG35 pour mettre en place la complémentaire santé, elle peut faire sa propre consultation.

Le conseil à l'unanimité :

Décide de verser à ses agents à partir, du 01 janvier 2026, une participation de 15€ pour leur complémentaire santé, dans le cadre de la labellisation permettant à chaque agent de choisir leur propre contrat de complémentaire santé.

Cependant, le conseil décide d'inscrire la commune d'Eancé dans la démarche de consultation du CDG35 à l'issue de laquelle, le choix de la labellisation pourrait être réinterrogé au profit de l'adhésion à une convention de participation.

2025-03-10 : Communauté de Communes : précision sur le plan de mobilité simplifié.

Roche aux Fées communauté nous a contacté concernant la dernière délibération prise sur le plan de mobilité simplifié (2025-01-02). Elle souhaiterait que nous modifions la décision en ne mettant pas « sous réserve ».

Le conseil à l'unanimité :

Décide de reporter la décision à la prochaine réunion.

Divers

Aqualia.

Salle Pierre et Marie Curie : point sur le chauffage.

La séance est levée à 23h30.

Prochain conseil municipal : 08 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 25/03/2025 et de la publication le 25/03/2025.

Fait à EANCÉ le 27 mars 2025

Le Maire,

R.SOULAS



Le secrétaire de séance,

Gisèle GESLIN